

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS	
	VOIE NORMALE		VOIE AÉRIENNE			
	Six mois	Un an	Six mois	Un an		
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au Chef de l'Imprimerie Nationale à Rufisque. Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.					La ligne.....	85
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 25 francs.					Chaque annonce répétée.....	Motif
					(Il n'est jamais compté moins de 350 frs pour les	
					Compte postal : 48-20 = DAKAR	

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

1963		
27 mars.....	Décret n° 63-178 portant nomination aux gra- des d'officier et chevalier dans l'Ordre national	475
27 mars.....	Décret n° 63-179 portant nomination au grade d'officier dans l'Ordre national	476
27 mars.....	Décret n° 63-180 portant nomination aux gra- des d'officier et chevalier dans l'Ordre national	476
27 mars.....	Décret n° 63-181 portant nominations aux gra- des d'officier et chevalier dans l'Ordre national	476
27 mars.....	Décret n° 63-182 portant nominations aux gra- des de commandeur, officier et chevalier dans l'Ordre national	477
27 mars.....	Décret n° 63-183 portant nomination et avan- cement dans l'Ordre national	478
27 mars.....	Décret n° 63-184 portant nomination et avan- cement dans l'Ordre national	479
27 mars.....	Décret n° 63-185 portant avancement dans l'Ordre national	480
27 mars.....	Décret n° 63-186 portant nomination et avan- cement dans l'Ordre national	480
27 mars.....	Décret n° 63-187 portant avancement dans l'Ordre national	481

PARTIE OFFICIELLE

DÉCRET n° 63-178 du 27 mars 1962
portant nomination aux grades d'officier et chevalier
dans l'Ordre national

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE
NATIONAL,

Vu la Constitution;
Vu l'ordonnance n° 60-36 du 22 octobre 1960 créant l'Ordre
national, notamment en ses articles 10 et 11;
Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national;
Vu la déclaration du Conseil de l'Ordre que les nominations
sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en
vigueur,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont nommés au grade d'officier dans
l'Ordre national :

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

MM. Ouary Gaston, *docteur en médecine*;
Grall Alain, *docteur en médecine*;
Lavoipierre René, *docteur en médecine*;
Cléré Samuel, *docteur en médecine*;
le médecin colonel Raoul, *docteur en médecine*
(*Marseille*);
Dupin, *docteur en médecine (Versailles)*;
Serafino Xavier, *professeur (faculté de médecine,*
Dakar);
Perrin Henri, *chef du personnel du ministère de la*
santé (Dakar).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

MM. Dehaye Pierre, *directeur de cabinet du ministre fran-*
çais des finances et des affaires économiques;
Roques Pierre, *directeur des affaires économiques et*
financières au ministère français de la coopération;
Bailly Jean, *député à l'Assemblée nationale française*;
Sanner Pierre Marie Marcel, *directeur des études à la*
B.C.E.R.O.;
Rochette Gabriel Antoine, *directeur de la SOCOPAO*;
Lafaix Pierre André, *inspecteur des affaires finan-*
cières;
Nicolaï Gabriel, *directeur adjoint des finances*;
Harel Serge, *directeur de la Société Peyrissac et C^{re}*.

Art. 2. — Sont nommés au grade de chevalier dans l'Ordre
national :

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

MM. le médecin capitaine Reyre, *docteur en médecine*
(*Etat-major Air-Ouakam*);
Wallis Davy, *chirurgien-dentiste (hôpital-Le Dantec,*
Dakar);
Sœur Marie Lenaick, *infirmière F.O.M., Institut*
d'hygiène sociale, Dakar);
Bompard Christian, *industriel (Dakar)*;
Kovacs Ladiolas, *assistant médical (Beausoleil)*;
Hillairet de Boisferon Pierrette, *assistante sociale*
(*Paris, XVI^e*);
M^{me} Caminondo, née Lafitte, *assistante sociale*;
M. Koerner Charles, *médecin contractuel*.

MM. Lacroix Henri, *premier fondé de pouvoirs à la trésorerie générale*;

Jean Chavanel, *administrateur de société*;

Hémone Pierre Paul Constant, *directeur des Messageries du Sénégal, président de la chambre de commerce de Saint-Louis*;

Bonjour Jean, *chef du service mécanographique*;

Soucaïl Paul, *directeur de société*;

Helfer Jean Louis, *inspecteur des impôts (Dakar)*.

Art. 3. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 27 mars 1963.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

DECRET n° 63-179 du 27 mars 1963
portant nomination au grade d'officier
dans l'Ordre national

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL,

Vu la Constitution;

Vu l'ordonnance n° 60-36 du 22 octobre 1960 créant l'Ordre national, notamment en ses articles 10 et 11;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national;

Vu la déclaration du Conseil de l'Ordre que les nominations sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont nommés au grade d'officier, dans l'Ordre national :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MM. Delau Daniel, *commissaire de police (Dakar)*;

Tresse Pierre, *commissaire de police (Dakar)*;

Castorene Pierre, *commissaire de Police (Dakar)*.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

MM. Duval André Eugène Jean, *attaché militaire à l'ambassade de France (Dakar)*;

Moulancier Maurice, *médecin-commandant des troupes de marine*.

Art. 2. — Sont nommés au grade de chevalier dans l'Ordre national :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MM. Célibert Charles, *conseiller aux affaires administratives (Dakar)*;

Charvet Henri, *attaché de la France d'outre-mer*;

Rossi Michel, *brigadier-chef de police*.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

M. Aupy Jean-Pierre, *attaché à l'ambassade de France à Dakar*.

Art. 3. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 27 mars 1963.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

DECRET n° 63-180 du 27 mars 1963
portant nominations aux grades d'officier et chevalier
dans l'Ordre national

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL,

Vu la Constitution;

Vu l'ordonnance n° 60-36 du 22 octobre 1960 créant l'Ordre national, notamment en ses articles 10 et 11;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national;

Vu la déclaration du Conseil de l'Ordre que les nominations sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont nommés au grade d'officier dans l'Ordre national :

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE RURALE

MM. Gilbert Yves Louis, *vétérinaire-inspecteur en chef*;
Farillaud Edouard, *ingénieur des travaux agricoles de classe exceptionnelle*.

Art. 2. — Sont nommés au grade de chevalier dans l'Ordre national :

MM. Giffard Pierre-Louis, *inspecteur principal des eaux et forêts, directeur du service des eaux et forêts du Sénégal*;

Pradat Albert-Pierre-Maurice, *ingénieur principal d'agriculture*;

Duranton Emile-Georges, *ingénieur de 1^{re} classe*;

Minjoz, *ingénieur en chef du génie rural, conseiller technique du ministère de l'économie rurale*;

Mahou Louis-Georges-Robert, *vétérinaire africain principal*.

Art. 3. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 27 mars 1963.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

DECRET n° 63-181 du 27 mars 1963
portant nominations aux grades d'officier et chevalier
dans l'Ordre national

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL,

Vu la Constitution;

Vu l'ordonnance n° 60-36 du 22 octobre 1960 créant l'Ordre national, notamment en ses articles 10 et 11;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national;

Vu la déclaration du Conseil de l'Ordre que les nominations sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont nommés au grade d'officier dans l'Ordre national :

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

MM. Debris Marcel, *commandant de bord C^{ie} Air-France*;
Longchambon Henri, *président du conseil d'administration Société Gaziello et C^{ie} (Paris VIII^e)*.

Art. 2. — Sont nommés au grade de chevalier dans l'Ordre national :

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

- MM. Jean-Marie Emmanuel, directeur adjoint des travaux publics;
 Léotin Casimir-Louis, ingénieur des travaux publics;
 Thomassin Raymond-René-Gaston, ingénieur des travaux publics, chef de l'urbanisme;
 Barberis Jean, commandant de bord C^o Air-France;
 Allorent Gustave, directeur du service météorologique, aéroport Yoff;
 Gastell Lucien, adjoint au commandant de l'aéroport de Dakar-Yoff;
 Martinet Raoul-François-Alexis-Camille, directeur du bureau de recherches géologiques et minières;
 Le Coroller Robert, chef de la subdivision des mines du Fleuve Saint-Louis;
 Seintes Jean, chef de service des travaux routiers;
 Ollive Arthur, pilote du port de Dakar;
 Langlois Marc, directeur des chantiers navals de Nianning;
 Debaud Edouard-Léon-Charles, officier de port.

MINISTÈRE DE L'INFORMATION
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

- MM. Benoît Paul, journaliste, reporter, assistance technique OCORA;
 Gerling Jacques, journaliste détaché, assistance technique OCORA.

Art. 3. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le 27 mars 1963.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

DECRET n° 63-182 du 27 mars 1963
 portant nominations aux grades de commandeur,
 d'officier et chevalier dans l'Ordre national

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL,

Vu la Constitution;
 Vu l'ordonnance n° 60-36 du 22 octobre 1960 créant l'Ordre national, notamment en ses articles 10 et 11;
 Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre que les nominations
 Vu la déclaration du Conseil de l'Ordre que les nominations
 sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont nommés au grade de commandeur dans l'Ordre national :

- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE
 MM. Binet Léon, doyen de la Faculté de médecine à Paris;
 Capdecombe Laurent, directeur de l'enseignement au ministère de l'éducation nationale;
 Capelle Jean, ancien recteur à Dakar;
 M^{me} Maubert Berthe, ancienne directrice de l'école des filles Albert-Sarraut à Dakar.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

M. Lecoq Paul-Albert-Henri, magistrat, conseiller à la cour d'appel de Dakar.

Art. 2. — Sont nommés au grade d'officier dans l'Ordre national :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE

- MM. Amestoy Georges, chargé des affaires diverses;
 Barbiéri René, inspecteur de l'enseignement primaire à Dakar;
 Béart Charles, inspecteur primaire;
 Boisson Charles, professeur titulaire à Dakar;
 Bour Pierre, proviseur du lycée Van Vollenhoven;
 Bréam Raymond, directeur du centre de formation pédagogique à Dakar;
 Brunel Léon, secrétaire général à Dakar;
 Damm Maurice, proviseur lycée Faidherbe à Saint-Louis;
 Dekeyser Pierre, assistant à Dakar;
 Giffroy François, directeur de l'enseignement à Dakar;
 Guiffroy Roger, inspecteur de l'enseignement primaire à Dakar;
 Pille Gauthier, professeur titulaire à Dakar;
 Pineau Claude, inspecteur de l'enseignement primaire à Dakar;
 Rolland Lucien, enseignement supérieur de la République française;
 Seite Jean, enseignement supérieur de la République française;
 Tayaou Francis, doyen de la Faculté de Bordeaux.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

M. Vidal Paul Jacques, avocat à la cour.

Art. 3. — Sont nommés au grade de chevalier dans l'Ordre national :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA CULTURE

- MM. Bertrand Rémi, attaché principal d'administration à Dakar;
 Blanchard René, directeur du B.U.S. à Dakar;
 Boudet Roger, professeur titulaire à Dakar;
 Broche André, professeur titulaire à Dakar;
 Collas René, professeur au lycée Van Vollenhoven à Dakar;
 Duchemin Geneviève, institutrice au cours complémentaire de Saint-Louis;
 Faure Robert, professeur titulaire à l'Université de Dakar;
 Godet René, professeur titulaire à Dakar;
 Hervé Henri, directeur du cours complémentaire du Plateau à Dakar;
 Lemaire Robert, professeur titulaire à Dakar;
 Lorenzini Pierre, professeur au lycée Faidherbe à Saint-Louis;
 Marchand Henri, professeur titulaire à Dakar;
 Mercier Roger, professeur titulaire à Dakar;
 M^{me} Mora Marie, professeur au lycée Van Vollenhoven à Dakar;
 MM. Pezelet André, secrétaire d'administration académique à Dakar;
 Pollet Maurice, professeur titulaire à Dakar;
 M^{me} Ponomareff Marcelle, directrice du cours normal de Rufisque;
 MM. Raffing Raymond, professeur titulaire à Dakar;
 Reynaud Jean, professeur titulaire à Dakar;
 Robin Jean, professeur titulaire à Dakar;
 M^{me} Roset Delaure, institutrice adjointe, école Kléber à Dakar;
 Rossi Renée, professeur d'enseignement ménager et de couture à Saint-Louis;

MM. Tessier Fernand, *professeur titulaire à Dakar*;
Trencque Paul, *professeur à M'Bour*;
Vieillet Gaston, *chargé d'enseignement au lycée Blaise-Diagne à Dakar*.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MM. Ottavy André, *magistrat, vice-président du tribunal de première instance de Dakar*;
Minet Jean, *magistrat, président du tribunal du travail de Dakar*;
Esquissaud François, *avocat à la Cour de Dakar*;
Kiarsch Martin, *magistrat, ancien président du tribunal du travail de Dakar*;
Hortala Albert, *administrateur de société, consul honoraire de Belgique*;
Piquemal Pierre, *ancien avocat à la Cour de Dakar*.

Art. 4. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 27 mars 1963.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

DECRET n° 63-183 du 27 mars 1963

portant nomination et avancement dans l'Ordre national

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL,

Vu la Constitution;

Vu l'ordonnance n° 60-86 du 22 octobre 1960 créant l'Ordre national, notamment en ses articles 10 et 11;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national;

Vu la déclaration du Conseil de l'Ordre que les nominations sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Est nommé au grade de commandeur dans l'Ordre national :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

M. El Hadj M'Bor Diène, *grand imán adjoint de Dakar*.

Art. 2. — Sont inscrits au tableau d'avancement et nommés au grade d'officier dans l'Ordre national :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MM. Diop El Hadj Amadou, *secrétaire général de la mairie de Dakar*;
Kane El Hadj Mamadou, *imán à Dakar*;
Samb El Hadj Mamadou Issa, *commerçant à Dakar*;
Sall Mamadou Morane, *commis des S.A.F.C. en retraite à M'Bour*;
Sarr El Hadj Babacar, *commerçant à Khombole*;
Niang Bouna Semou, *chef d'arrondissement à Kous-sanar*;
Sow Ahmet Saloum, *chef d'arrondissement à Tata-guine*;
Seck Ibrahima, *conseiller coutumier à Ziguinchor*;
Niang Magatte, *conseiller coutumier à Rao*;
M'Bengue Ibrahima, *chef du bureau d'administration générale à Saint-Louis*.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

MM. Dial Mamadou El Hadj, *attaché de cabinet*;
Senghor Lat, *commandant de réserve*.

Art. 3. — Sont inscrits au tableau d'avancement et nommés au grade de chevalier dans l'Ordre national :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MM. Diop Momar, *directeur de la sûreté à Dakar*;
Cissé Gorgui, *commissaire de police à Dakar*;
Koité Abdoulaye, *commandant de cercle à Gossas*;
Gaye Médoune Ibrahima, *secrétaire général adjoint de la mairie à Dakar*;
Diouf Adama, *chef de bureau de la mairie de Dakar*;
Diop Ibrahima, *chef de bureau de la mairie de Dakar*;
Seck Alioune, *chef comptable*;
Latouffe Edouard, *secrétaire général de la mairie de Thiès*;
N'Diaye Amadou N'Diawar, *commerçant à Mécké*;
Guèye Amadou Moctar, *commis des S.A.F.C. retraité à Thiès*;
M^{me} Bonnet Georgette, *commis d'administration de classe exceptionnelle à Saint-Louis*;
MM. Diaw Ibrahima, *administrateur civil à Saint-Louis*;
Sy Amadou Issaga, *conseiller coutumier à Bakel*;
M'Baye Saër, *imán à Gossas*;
Sarr El Hadj Mamadou Moustapha, *imán à Guinée*;
N'Diaye Cheikh, *président du tribunal coutumier à Fatick*;
Kane Oumar, *imán à Dakar*;
Touré Amadou Ousmane, *commis des S.A.F.C. à Kaolack*;
N'Diaye Médoune Samba, *fonctionnaire des travaux publics à Nioto-du-Rip*;
Kane Atoumane, *commandant de cercle de Sédhiou*;
Sonko Youssouph, *commandant de cercle d'Oussouye*;
Guèye Mamadou, *commissaire de police à Dakar*;
Gaye Saliou, *commissaire de police à Dakar*;
Diouf Mahawa, *commissaire de police à Kaolack*;
Sidibé Diely, *commissaire de police à Saint-Louis*;
Sy Balla, *commissaire de police à Tambacounda*;
M'Baye Cheikh Thiouye, *officier de police à Dakar*;
Bà Papa Samba, *officier de police à Dakar*;
Niang Ibrahima, *officier de police adjoint à Thiès*;
Sarr Amadou Lamine, *officier de police adjoint à Dakar*;
N'Diaye Djibril, *inspecteur principal de police à Guinée*;
Diaguily Mara, *inspecteur principal à Ziguinchor*.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

MM. Camara Diadji, *ancien combattant*;
Diouf Sossé, *ancien combattant*;
Thiam Ousmane, *ancien combattant*;
Thiam Mame Boubacar, *ancien combattant*;
N'Diaye Amadou Mactar (El Hadj), *ancien combattant*;
M'Bengue Babacar, *ancien combattant*;
El Hadj Camara Daouda, *ancien combattant*;
Coly Diéré, *ancien combattant*;
Guirane Magatte, *ancien combattant*;
Diouf Abdoulaye dit Seyni, *ancien combattant*;
M'Baye Melickane, *ancien combattant*;
Ibrahima Diouf Mapenda, *ancien combattant*;
Diop Amadou Galaye, *ancien combattant*;
Bà Demba, *ancien combattant*;
Sy Amadou, *mutilé de guerre*;
Thiam Edouard, *ancien combattant*;

MM. N'Diaye Babacar, ancien combattant;
 Soudou Faye, ancien combattant;
 Diagne Abdouhadjir dit Abdel Kader, ancien combattant;
 Silman Diallo, ancien combattant;
 N'Doye Bavaré (El Hadj), ancien combattant;
 Sow Ibrahima El Hadj, ancien combattant;
 Samba Moussa, ancien combattant;
 Diop Moussa dit Franck, ancien combattant;
 Diouf Mamadou dit Malickoumba, ancien combattant;
 Konaré Binké, ancien combattant;
 Coréa John, sous-lieutenant;
 Salla Alioune, sous-lieutenant;
 Ba Elimane, capitaine;
 Croiziers de Lacvivier Raymond, sous-lieutenant;
 Dione Momar Beye, sous-lieutenant;
 N'Diaye Samba Mamadou, sous-lieutenant;
 Diéye Fara Michel, adjudant-chef;
 Sall Oumar, adjudant-chef;
 Ba Amdou, adjudant-chef;
 Malang Camara, lieutenant;
 Sy Ibrahima Oumar, lieutenant;
 Diop Anatole, lieutenant;
 Male Souleye, adjudant-chef;
 Bourama Diémé, adjudant;
 Sakho Taffesir, lieutenant;
 Diop Ibrahima, lieutenant;
 N'Diaye Abdoulaye Sèga, lieutenant;
 Thiam Matar, lieutenant;
 N'Diaye Samba Lègre, lieutenant de gendarmerie,
 chef des services administratifs et techniques;
 Sow Abou El Hadj, sculpteur;
 Diop Mamadou dit Momar, infirmier sanitaire d'hygiène;
 Touré Elimane, ancien combattant;
 Sow Papa Mandaw, chef du secrétariat particulier.

Art. 4. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le 27 mars 1963.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

DECRET n° 63-184 du 27 mars 1963

Portant nomination et avancement dans l'Ordre national

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL,

Vu la Constitution;
 Vu l'ordonnance n° 60-36 du 22 octobre 1960 créant l'Ordre national, notamment en ses articles 10 et 11;
 Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national;
 Vu la déclaration du Conseil de l'Ordre que les nominations sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Est nommé au grade de commandeur dans l'Ordre national :

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES
 M. Dieng François, médecin-chef du port de commerce (Dakar).

Art. 2. — Sont inscrits au tableau d'avancement et nommés au grade d'officier dans l'Ordre national :

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

M^{me} Coulbary, née Gait Marie Sylvie, sage-femme principale 3^e échelon en retraite;
 MM. Cissé Lamine Babacar, médecin à Dakar;
 Gaye Papa, docteur en médecine;
 N'Diaye Mamadou Moussa, chef de cabinet.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. Sow Baila Haimouth, inspecteur principal des douanes.

Art. 3. — Sont inscrits au tableau d'avancement et nommés au grade de chevalier dans l'Ordre national :

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

M^{me} Fall Magatte, infirmière en retraite (Saint-Louis);
 MM. Thiam Aléthiam, agent technique de santé de 1^{re} classe 1^{er} échelon (Dakar);
 Seck Makhone Douta, médecin africain principal (Dakar);
 Diatta François, agent technique de santé (Saint-Louis);
 Seck Douta Birame, médecin africain (Matam);
 Fall Abdoulaye, agent technique de santé (Saint-Louis);
 Diédhiou Lamine, agent technique de santé (Kaolack);
 Diop Waly Blodin, infirmier principal (Guéoul);
 M'Baye Babacar, agent technique de santé (Kolda);
 M'Bengue Abdou, médecin africain (Kébémér);
 N'Diaye Ibrahima, médecin africain (Oussouye);
 N'Diaye N'Déné Bakar, agent technique de santé (Colobane);
 Seck Alioune, médecin africain (Kaffrine);
 Sene Samba, chef d'équipe sanitaire (M'Backé);
 Thioub Mamadou Yamar, agent technique de santé;
 Traoré Moussa, infirmier principal à Ziguinchor;
 M^{me} Turpin Marie-Pierre, sage-femme (M'Backé).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. Diop Youssouf, directeur du contrôle économique;
 M^{me} Brigaud Yvonne, secrétaire (chambre de commerce);
 MM. Faye Cheikhou, directeur adjoint des finances;
 M'Bengue Mamadou, agent de poursuites à Kaolack;
 Diéye Demba, contrôleur des contributions diverses (Kaolack);
 Diop Ibrahima, sous-ordonnateur à Diourbel;
 N'Diaye Amadou Alain, agent de constatation des douanes;
 Thioune N'Diaye Diallo, lieutenant des douanes;
 Sao Amadou Lamine, lieutenant des douanes;
 Cissé Boubacar, directeur de l'office de l'artisanat;
 Sylla Moussa, secrétaire d'administration en retraite;
 N'Daw François-Benoît-Jacques, chef du bureau des recettes à la direction des finances;
 Sylla Alioune, payeur des trésoreries;
 Sarré Abdoulaye, inspecteur des contributions diverses;
 Sidibé Mamadou, agent d'encadrement des douanes;
 Sow Massamba, ancien secrétaire adjoint à la mairie de Dakar;
 M'Baye Sidya, commis des S. A. F. C.;
 Fall Amadou Lamine, inspecteur des douanes;
 Touré Ibrahima, payeur stagiaire du trésor;
 Gaye Mahawa, payeur stagiaire du trésor;
 N'Diaye Mamadou, payeur stagiaire du trésor;

MM. Guèye Moctar, *secrétaire d'administration en retraite*;
 Fall Mody, *inspecteur des douanes*;
 Dia Sidy, *capitaine des douanes*;
 Cissé Abdoulaye, *adjudant-chef des douanes*;
 Guèye Mamadou Lamine, *inspecteur des contributions diverses*;
 Sarr Magatte Birama, *chef de cabinet*.

Art. 4. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 27 mars 1963.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

DÉCRET n° 63-185 27 mars 1963
 portant avancement dans l'Ordre national

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL,

Vu la Constitution;
 Vu l'ordonnance n° 60-36 du 22 octobre 1960 créant l'Ordre national, notamment en ses articles 10 et 11;
 Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national;
 Vu la déclaration du Conseil de l'Ordre que les nominations sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont inscrits au tableau d'avancement et nommés au grade d'officier dans l'Ordre national :

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
 M. Mar Momar, *chef de cabinet*.

MINISTÈRE DE L'INFORMATION
 ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

MM. N'Diaye El Hadji Hilamè, *agent d'exploitation principal*;
 N'Dao Abdoulaye, *contrôleur principal, receveur de Dakar-Médina*.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
 M. Diop Bara, *adjoint technique en retraite*.

Art. 2. — Sont inscrits au tableau d'avancement et nommés au grade de chevalier dans l'Ordre national :

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. Faye Wagane, *inspecteur du travail et de la sécurité sociale*.

MINISTÈRE DE L'INFORMATION
 ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

MM. Sané Nicolas, *rédacteur journaliste*;
 Sène Demba, *mécanicien radio des P. T. T.*;
 Diop Babacar, *inspecteur du cadre autonome*;
 Turpin Marcial, *contrôleur principal 2^e échelon*;
 Dia Souleymane, *contrôleur de 1^{re} classe 2^e échelon*;
 Guèye Amadou Moustapha, *contrôleur principal de classe exceptionnelle en service à la direction de l'office*;
 Diop Papa Mama, *contrôleur de 1^{re} classe des postes et télécommunications*;
 Paye El Hadji Ibra, *commis principal de 3^e échelon en retraite*;
 Sow Mamadou, *contrôleur de 1^{re} classe 3^e échelon en retraite*;
 Gassama El Hadj Cheikh, *chargé d'émission à Radio-Sénégal*.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
 MM. Jondot François, *ingénieur des travaux de la météorologie*;
 Sy Mamadou, *ouvrier principal des travaux publics (R.T.S.)*;
 Maurice Fourcault, *chef de service technique de la R. T. S.*;
 Potin Charles, *retraité des travaux publics*;
 Touré Sory, *secrétaire d'administration principal*;
 Bocandé Roger, *directeur de l'office des H. L. M.*;
 Dioury Sidi Mohamed, *directeur de l'urbanisme et de l'habitat*;
 Diallo Abdoulaye, N'Diawar, *chef de subdivision des travaux publics (Linguère)*;
 Fall Bassirou, *chef de bureau des S. A. F. C.*;
 Diagne Laty, *commis des S.A.F.C. en retraite (T. P.)*;
 N'Diaye Mamadou, *chef dessinateur (T. P.)*;
 Bovis Achille, *adjoint technique des T. P.*;
 Niang Ousseynou, *attaché de cabinet (T. P.)*;
 N'Dao Omar, *conseiller technique (T. P.)*;
 N'Diaye Mamadou, *chef de service de la comptabilité des finances*;
 Diop Amadou, *chef mécanicien de 1^{re} classe*;
 Diaw Sidy, *chef de la 4^e circonscription exploitation*;
 Diop Maurice dit Badara, *maître ouvrier de 1^{re} classe*;
 Basse Mamadou, *chef de la 2^e section voie et bâtiments*;
 M'Bengue M'Baye, *chef de l'imprimerie de la régie des chemins de fer*.

Art. 3. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 27 mars 1963.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

DÉCRET n° 63-186 du 27 mars 1963
 portant nomination et avancement dans l'Ordre national

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL,

Vu la Constitution;
 Vu l'ordonnance n° 60-36 du 22 octobre 1960 créant l'Ordre national, notamment en ses articles 10 et 11;
 Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national;
 Vu la déclaration du Conseil de l'Ordre que les nominations sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont nommés au grade de commandeur dans l'Ordre national :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE
 MM. Diagne Mamadou Mapaté, *instituteur principal retraité à Sédhiou*;
 Gomis Joseph-François, *instituteur, maire de Dakar*.

Art. 2. — Sont inscrits au tableau d'avancement et nommés au grade d'officier dans l'Ordre national :

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
 MM. Cissé Momar, *président du tribunal coutumier de Louga*;
 Dramé El Hadj Cheikhon, *assesseur près la justice de paix de Louga*.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE

MM. Bâ Alioune Ibrahima, *instituteur retraité à Thiès*;
 Diagne Amadou Moustapha, *directeur cours complémentaires, inspecteur adjoint à Dakar*;
 M'Backé Mamadou, *instituteur retraité à Dakar*;
 N'Daw Alassane, *professeur C.T.P.C. à Dakar*.

SECRETARIAT D'ÉTAT A L'ÉDUCATION NATIONALE
ET A LA CULTURE

M. Diop Alioune, *directeur de « Présence Africaine »*.

Art. 3. — Sont inscrits au tableau d'avancement et nommés au grade de chevalier dans l'Ordre national :

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MM. Kane Amadou Moustapha, *greffier*;
 Pelloux Gustave, *éleveur-agriculteur*.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE

MM. Bâ Babacar, *inspecteur adjoint à Dakar*;
 Cissé Arona, *directeur d'école à Dakar*;
 Dia Mouhamadou Abdoulaye, *inspecteur primaire à Thiès*;
 Diagne Ousseynou, *directeur d'école à Rufisque*;
 Diagne Sitapha, E. des examens M.E.N. à Dakar;
 Diallo Mamadou Abdoulaye, B. des bourses M.E.N. à Dakar;
 Diaw Boly, *directeur d'école à Saint-Louis*;
 Diop Blondin, *instituteur adjoint à Dakar*;
 Diouf Massamba Boubacar, *instituteur adjoint à Dakar*;
 Faye Amadou Aimé Joseph, *instituteur dépositaire à Dakar*;
 Gaye Sahër, *directeur d'école à Dakar*;
 Guèye Cheikh Abd. Kader, *directeur d'école à Saint-Louis*;
 Lapolice Maurice, *secrétaire d'administration contractuel à Dakar*;
 M'Bengue Abdou Salam, *inspecteur primaire à Diourbel*;
 N'Diaye El Hadj Momar, *économe à l'école normale William-Ponty à Sébikotane*;
 Niang Abdoulaye, *inspecteur primaire à Kaolack*;
 Sao Abdoulaye S. Nicolas, *instituteur directeur de C.C. à Thiès*;
 Sarr Amadou, *inspecteur adjoint à Kaolack*;
 Seck El Hadj Malick, *économe à Saint-Louis*;
 Sow Sidy Lamine Amadou, *directeur de cours complémentaires à Kaolack*;
 Sy Moussa Alioune, *directeur d'école à Dakar*;
 Thiam Ibrahima, *directeur d'école à Kaolack*;
 Thiouye Sacoura, *directeur d'école à Dakar*;
 Tounkara Chérif, *inspecteur adjoint à Ziguinchor*.

SECRETARIAT D'ÉTAT A L'ÉDUCATION NATIONALE
ET A LA CULTURE

M. Senghor Sonar Maurice, *conseiller technique*.

Art. 4. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le 27 mars 1963.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

DECRET n° 63-187 du 27 mars 1963
portant avancement dans l'Ordre national

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL,

Vu la Constitution;

Vu l'ordonnance n° 60-36 du 22 octobre 1960 créant l'Ordre national, notamment en ses articles 10 et 11;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national;

Vu la déclaration du Conseil de l'Ordre que les nominations sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont inscrits au tableau d'avancement et nommés au grade de chevalier dans l'Ordre national :

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MM. Valentin Henri-Louis, *conseiller culturel à l'ambassade du Sénégal à Paris*;
 M'Bengue Alioune Badara, *intendant du Centre national (avenue Blaise-Diagne) à Dakar*;
 M^{me} Sy, née Diouf Binta, *directrice d'école à M'Backé*;
 M. El Hadj Cheikh Touré, *commis des S.A.F.C. à Dakar*.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE RURALE

MM. N'Diaye Ousseynou, *commis des S.A.F.C. à Dakar*;
 Sarr Diogou, *notable à Tassinère*;
 El Hadj Seydou Kane, *notable à Ziguinchor*;
 N'Diaye Birane Maguette, *commis d'administration à Dakar*;
 Sagna Samuel, *brigadier des eaux et forêts à Dakar*;
 Kamara Mamadou, *chef de bureau d'études à Dakar*;
 N'Diaye Samba, *préposé des eaux et forêts à Kaolack*;
 Arnoux Jacques, *directeur du service de l'océanographie et des pêches à Dakar*;
 Sy Ibrahima, *vétérinaire-inspecteur régional de l'élevage du Sénégal oriental à Tambacounda*;
 Samb Mohamed Bachirou, *vétérinaire, chef du secteur vétérinaire sanitaire de Dakar-Yoff à Dakar*;
 Niang Sidy, *vétérinaire, chef du secteur d'élevage à Podor*;
 M'Bodj Yérém M'Bacgnick, *vétérinaire, professeur à l'école des agents et infirmiers de l'élevage et des industries animales à Saint-Louis*;
 Sané Michel, *vétérinaire principal à Dakar*;
 Diop Moctar, *moniteur d'agriculture principal à Tambacounda*;
 Fall Samba Khary, *aide-conducteur d'agriculture à M'Boro*.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MM. Dioum Aly, *conseiller technique au ministère de l'éducation populaire, de la jeunesse et des sports à Dakar*;
 Diouf Oumar, *président de la Fédération sénégalaise de basket-ball à Dakar*;
 N'Diaye Ibrahima, *entraîneur national à Dakar*;
 Mendy, André, *conseiller technique omnisport à Dakar*;
 Fall Adrien, *président de la Fédération des luttes à Dakar*;
 Diallo Oumar, *président de la Fédération sénégalaise de natation à Dakar*.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION DES CADRES

MM. Oudiane Félix, *attaché de cabinet à Dakar*;
Badiane Amidou, *attaché division administration générale à Dakar*;
Sène Ibrahima, *homologue B. I. T.*;
Gning Tafsir Amadou Bare, *chef du bureau des stages à Dakar*;
Badji Lamine, *attaché de cabinet à Dakar*;

MM. Diatta Abba, *commis services centraux à Dakar*;
M'Baye Ousmane, *instituteur, conseiller aux affaires sociales à Dakar*.

Art. 2. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 27 mars 1963.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.